



CENTRALE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS MARTINICAIS

Maison des Syndicats

Jardin Desclieux - Fort-de-France

Tel : 60 53 81

Fax : 70 49 94

N/Réf. :

N° :

Fort de France,
Le 30 Janvier 2014

SARL TRANSPORTS
BONIFACE
14 rue de la Belle Epine
Redoute
97200 FORT DE FRANCE

Monsieur le Gérant,

Nous avons l'avantage de solliciter une rencontre à votre plus prompt diligence afin de discuter de la situation des salariés du Bassin Centre (RIVIERE PILOTE, SAINTE LUCE).

Il sera question de :

- l'aménagement du temps de travail (planning)
- Revalorisation de salaires
- l'Aménagement d'une salle de repos
- l'Hygiène et sécurité
- la dotation en tenue de Travail
- Question diverses

Dans l'attente de votre invitation, veuillez agréer, Monsieur le Gérant, nos salutations.

Copie à l'Inspection du travail

Pour la C.S.T.M.

 Bertrand CAMBUSY

Secrétaire Générale

Centrale des Travailleurs Martiniquais
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - FORT DE FRANCE
Tel. 0596 00 53 81 - Fax 0596 70 49 94

Reçu le 14/02/2014.

CENTRALE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS MARTINIQUAIS
Maison des Syndicats



Jardin Desclieux - Fort-de-France

☎ 60 53 81
Fax : 70 49 94

N/Réf. :

N° :Fort de France,
Le 11 février 2014

SARL TRANSPORTS
BONIFACE
14 rue de la Belle Epine
Redoute
97200 FORT DE FRANCE

Monsieur le Gérant,

Par courrier en date du 30 janvier 2014 (photocopie AR télécopie jointe), nous avons sollicité une rencontre afin de discuter de la situation des salariés du Bassin Centre (RIVIERE PILOTE, SAINTE LUCE).

Il était question de :

- l'aménagement du temps de travail (planning)
- Revalorisation de salaires
- l'Aménagement d'une salle de repos
- l'Hygiène et sécurité
- la dotation en tenue de Travail
- Question diverses

A ce jour notre courrier est resté sans réponse, nous réitérons notre demande à savoir la discussion des questions précitées.

Dans l'attente de votre invitation, veuillez agréer, Monsieur le Gérant, nos salutations.

Copie à l'Inspection du travail

Pour la C.S.T.M.

Bertrand CAMBUSY

Secrétaire Général

Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - FORT DE FRANCE
Tél. 0596 60 53 81 - Fax 0596 70 49 94



14 bis, rue de la Belle Epine – Redoute – 97200 FORT DE FRANCE

TEL : 0596.55.30.04 – GSM : 0696.25.22.71 / FAX : 05 96 58 69 67

N° SIRET : 539 601 807 000 16

Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais

Maison des syndicats Jardin Desclieux

97200 Fort de-France

Courrier avec Accusé de réception

Fort-de-France,

Le 18 février 2014



Objet : Réponse au courrier de la CSTM du 11 Février 2014

Monsieur,

En réponse à votre courrier datant du 11 Février 2014, nous vous informons que des élections professionnelles ont été organisées au sein de l'entreprise transport Boniface le 6 décembre 2013.

Aussi, nous vous informons qu'une première réunion avec les délégués du personnel a été organisée le 13 février 2014.

Les points abordés dans votre correspondance du 11 Février 2014, ont été traités lors de la réunion du 13 février 2014, avec les délégués représentatifs présents dans l'entreprise comme le prévoit les dispositions légales.

La direction s'est engagée à prendre en considération les demandes faites par les instances représentatives du personnel, lors de cette réunion, certaines réponses satisfaisantes ont été apportées aux différentes demandes, s'agissant de :

1. L'aménagement du temps de travail

Les conducteurs de l'Espace Sud souhaitent modifier l'organisation du travail en proposant à la direction générale de découper le temps de travail effectif en vacation du matin ou en vacation de l'après-midi.

Sur le secteur de Rivière Pilote, les lignes RP1 100 du lundi au samedi, RP2 100 le samedi, RP3 100 du lundi au samedi, RP7 100 du lundi au samedi et enfin RP8 100 du lundi au samedi, sont en service continu.

Sur le secteur de Sainte Luce, les lignes SL1 100 et SL3 100 sont également en service continu.

La direction a informé les délégués du personnel que ces modifications d'organisation du planning nécessitent de réaliser une étude fine.

Cette étude devra prendre en considération les conditions de travail des salariés, mais également les impératifs de services publics, auxquels l'entreprise est soumise contractuellement avec la collectivité.

Cependant, des dispositions ont tout de même été prises en concertation avec les délégués du personnel, s'agissant de la ligne RP8 100. Une coupure d'une durée d'une heure et quarante-cinq minutes à défaut de trente minutes aujourd'hui sera intégrée au planning à partir du jeudi 20 Février 2014.

Nous vous informons également que la direction générale a mis en place une commission planning et temps de travail au sein de l'entreprise.

Cette commission est composée du responsable de parc de l'entreprise, Monsieur Jean Baptiste, et des salariés conducteurs suivants, Madame BELTANT, Madame AWAD, Madame ROMDER, et Monsieur PROPHETE.

Cette commission a été constituée à l'initiative de la direction générale afin d'analyser toutes les problématiques liées aux conditions de travail, notamment celles relatives à l'organisation du planning.

Les membres du groupe de travail devront apporter des solutions imminentes à la direction générale, qui seront étudiées et abordées en réunion avec les instances représentatives du personnel dans l'entreprise.

Toutes les modifications qui entraîneront une modification partielle ou totale de l'offre transport telle que définie dans le cahier des charges du marché public, devront faire l'objet comme le prévoit le contrat d'une validation de la collectivité, par avenant si nécessaire.

2. Revalorisation des salaires

Lors de la réunion avec les délégués du personnel, la direction s'est engagée à revaloriser les salaires des conducteurs affectés sur le marché de l'espace sud, les conducteurs TPMR, et les conducteurs transport scolaires, à compter du mois de Février 2014, avec effet rétroactif sur le mois de janvier 2014.

La direction générale s'engage également à intégrer une prime du dimanche et jours fériés pour les conducteurs de l'Espace Sud travaillant ces mêmes jours.

3. L'aménagement d'une salle de repos

La direction informe en réunion des délégués du personnel qu'un local conducteur aménagé sera mis en place à Redoute, pour les conducteurs affectés sur les activités de Fort de France.

Pour l'activité de Rivière Pilote et de Sainte Luce, la direction générale informe les délégués du personnel qu'un espace aménagé pour l'activité transport, financé par la collectivité espace sud, devait être inauguré au mois d'octobre 2013.

Cet espace une fois mis à disposition par la collectivité, sera dédié essentiellement à la vente, et à l'accueil de la clientèle.

La salle conducteur actuelle, située au dépôt de l'entreprise sera aménagée intégralement et réservée exclusivement aux conducteurs comme salle de repos.

La direction générale relancera la collectivité sur cette question, par voie de courrier.

4. La dotation en tenue vestimentaire

La direction générale au regard de cette demande de dotation en tenue vestimentaire, se montre favorable, et a proposé aux délégués du personnel de se rapprocher des salariés afin de connaître leur choix en la matière.

5. L'hygiène et la sécurité

Les délégués du personnel souhaitent que le parc à Rivière Pilote soit éclairé, en effet, en prise du service du matin et en fin de service le soir, les conditions d'éclairages ne sont pas suffisantes.

La direction générale propose aux instances représentatives du personnel de faire installer un système d'éclairage avec minuterie et détecteur de présence, pour la fin du mois de Février 2014.

Vous comprendrez Monsieur, je l'espère, que le dialogue social est dorénavant permanent au sein de l'entreprise, les instances des délégués du personnel en place, représentent les

salariés et défendent leurs conditions de travail au sein des réunions mensuelles, organisées avec l'employeur.

Nous vous prions Monsieur d'agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Gérant
SARL TRANSPORT BONIFACE
14 Bis Rue de la Halle Epine
Rueil-Malmaison 92200 PARIS-DE-FRANCE
SIRET 539 847 207 00016 - APE: 4939A
N° d'immatriculation C6604 07252247-8
Tel: 01 83 35 22 71 - 01 83 55 30 04
Fax: 01 83 55 00 07
Email: boniface@wanadoo.fr

Jean-Luc BONIFACE

Copie à la communauté d'agglomération Espace Sud *envoi par mail Plo Mme Bellay le 18/02/2014*

Copie à l'inspection du travail

Copie section syndicale force ouvrière *envoi par mail le 18/02/2014*

Copie au mandataire principal SMTVDEV *envoi par mail le 18/02/2014.*



CENTRALE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS MARTINIQUAIS

Maison des Syndicats

Jardin Desclieux - Fort-de-France

Tel : 05 96 60 53 81

Fax : 05 96 70 49 94

à

**Entreprise de TRANSPORTS
BONIFACE
14 rue Belle Epine
Redoute
97200 FORT DE FRANCE**

**Fort de France,
Le 06 Mars 2014**

Monsieur,

Par courrier en date du 30 janvier 2014 transmis par télécopie nous vous demandons une rencontre afin de discuter de la situation des salariés du Bassin Centre.

Notre demande restant sans suite, nous l'avons réitérée le 11 février 2014, par lettre Recommandée avec Avis de Réception ;

Force est de constater que vous persistez toujours dans votre refus de recevoir notre organisation syndicale, vous rappelant s'il en est besoin, que votre présence au sein du Réseau de Transports Espace Sud Bassin Centre est en quelque sorte une résultante de nos luttes passées ;

Nous vous informons que les chauffeurs observent à compter de ce jour un mouvement de grève non limitée pour protester contre votre refus de recevoir leur organisation syndicale, mais aussi pour le non paiement des salaires du mois de février.

Dans l'attente de votre proposition de rencontre, et sous toutes réserves ;

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations ;

cople à M. l'inspecteur du travail

**Pour la CSTM
Bertrand CAMBUSY
Secrétaire Général**

**Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais
Maison des Syndicats
Jardin Desclieux - FORT DE FRANCE
Tel. 0596 60 53 81 - Fax 0596 70 49 94**

PROCOTOLE DE FIN DE CONFLIT GREVE DU 6 MARS 2014

Préambule

Par courrier datant du 30 janvier 2014, la Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais (CSTM), syndicat non représentatif dans l'entreprise n'ayant pas obtenu 10 % des suffrages lors de la dernière élection professionnelle comme l'exige la loi de mai 2008, a sollicité une rencontre avec Monsieur Jean-Luc BONIFACE, Gérant de la société SARL TRANSPORT BONIFACE. Les questions portant sur :

- L'aménagement du temps de travail (planning) ;
- La revalorisation de salaires ;
- L'aménagement d'une salle de repos ;
- L'hygiène et sécurité ;
- La dotation en tenue de travail ;
- Questions diverses.

Le gérant de la société dans sa lettre du 18 Février 2014, a répondu à la CSTM que les points qu'il désire aborder avec lui a fait l'objet d'une négociation avec les délégués du personnel, lors de la réunion du 13 Février 2014 et que pour toutes informations supplémentaires les salariés devaient donc se rapprocher de leurs représentants du personnel élu.

Le 6 mars 2014, à 6,30 heures, la CSTM a bloqué le parc de Rivière-Pilote. A 10,07 heures l'employeur a reçu une télécopie de la CSTM au motif que l'employeur refusait de recevoir la centrale syndicale CSTM et non paiement du salaire du mois de février.

Le 7 Mars 2014, Monsieur Jean-Luc BONIFACE a sollicité un entretien à l'inspection du travail le matin et à inviter la CSTM pour éclaircir la représentativité de la CSTM au sein de la société TRANSPORT BONIFACE SARL. Réunion n'ayant pu aboutir car la CSTM en la présence de Mr CAMBUSY a refusé que Mr BONIFACE rentre en compagnie de son conseil et des représentants du personnel.

Le 3 Avril 2014, à la demande du président de l'Espace Sud Monsieur LARCHER, une nouvelle réunion a été organisée. Au début de la réunion le syndicat CSTM a renouvelé son refus de discuter en présence du syndicat F.O.

Cependant, après pourparler avec les différentes parties, le président de l'Espace Sud et son conseil, avec l'accord de l'inspectrice du travail Madame MARTINVALET ont fait deux propositions :

- Premièrement que le protocole de fin conflit soit signé par les délégués du personnel (F.O) en présence de la CSTM ;
- Deuxièmement que le protocole de fin conflit soit signé unilatéralement par l'employeur.

Les deux propositions ont fait l'objet d'un refus de la part de la CSTM.

Afin de mettre fin à la situation, un protocole d'accord a été signé avec les parties suivantes :

Monsieur COUROBLE Jérémie, Délégué Syndical FORCE OUVRIERE,

En présence de

Monsieur VILET Lionel, délégué du personnel titulaire(F.O) ;
Monsieur LOUIS-ALEXANDRE Christophe, délégué du personnel suppléant (F.O) ;
Monsieur BOMPART Geoffrey, délégué du personnel suppléant (F.O) ;
Monsieur JEAN-BAPTISTE Jacques, Chef de parc Espace Sud

D'une Part

Et

Monsieur BONIFACE Jean-Luc, Gérant de la société TRANSPORT BONIFACE SARL, D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

L'Aménagement du temps de travail

Les conducteurs de l'Espace Sud souhaitent modifier l'organisation du travail en proposant à la direction générale de découper le temps de travail effectif en vacation du matin ou en vacation de l'après-midi.

Sur le secteur de Rivière Pilote, les lignes RP1 100 du lundi au samedi, RP2 100 le samedi, RP3 100 du lundi au samedi, RP7 100 du lundi au samedi et enfin RP8 100 du lundi au samedi, sont en service continu.

Sur le secteur de Sainte Luce, les lignes SL1 100 et SL3 100 sont également en service continu.

La direction a informé les délégués du personnel que ces modifications d'organisation du planning nécessitent de réaliser une étude fine.

Cette étude devra prendre en considération les conditions de travail des salariés, mais également les impératifs de services publics, auxquels l'entreprise est soumise contractuellement avec la collectivité.

Cependant, des dispositions ont tout de même été prises en concertation avec les délégués du personnel, s'agissant de la ligne RP8 100. Une coupure d'une durée d'une heure et quarante-cinq minutes est intégrée au planning depuis le jeudi 20 février 2014.

Une commission planning et temps de travail au sein de l'entreprise sera mis en place par la direction, son but étant d'analyser toutes problématiques liées aux conditions de travail, notamment celles relatives à l'organisation du planning.

La commission sera composée du responsable de parc de l'entreprise et 4 chauffeurs.

Revalorisation des salaires

Une revalorisation des salaires des conducteurs affectés sur le marché de l'espace sud, des conducteurs TPMP, et des conducteurs transport scolaire a été effectuée à compter de février 2014, avec effet rétroactif janvier 2014.

Intégration d'une prime du dimanche et jours fériés pour les conducteurs de l'Espace Sud travaillant ces mêmes jours.

L'aménagement d'une salle de repos

Un local de repos sera mis en place à Redoute, pour les conducteurs affectés sur les activités de Fort de France.

Pour l'activité de Rivière Pilote et de Sainte Luce, un espace aménagé pour l'activité transport, financé par la collectivité espace sud devait être inauguré au mois d'octobre 2013.

Cette espace une fois mis à disposition par la collectivité, sera dédié essentiellement à la vente, et à l'accueil de la clientèle. Dès lors la salle conducteur actuelle, située au dépôt de l'entreprise sera aménagée intégralement et réservée exclusivement aux conducteurs comme salle de repos.

Dotation en tenue vestimentaire

La direction générale est favorable à l'octroi de tenue vestimentaire. Les délégués du personnel doivent se rapprocher des salariés afin de connaître leur choix en la matière.

Hygiène et sécurité

Le parc de Rivière-Pilote bénéficie actuellement de l'éclairage public. L'employeur a installé un système d'un éclairage avec minuterie et détecteur de présence le samedi 8 mars 2014.

Traitement des jours de grève

Les parties s'accordent pour un étalement des retenues des 33 jours calendaires de grève selon les modalités suivantes :

Avance exceptionnelle sur salaire, pour compenser la perte de salaire pour jour de grève. Remboursable comme suit :

Sur les 33 jours, 26 jours seront décomptés de la façon suivante :

- Retenue de 3 jours par mois, étalés d'Avril 2014 à Septembre 2014 ;
- Retenue de 4 jours par mois étalés d'octobre 2014 à novembre 2014.

Modalités de reprise du travail

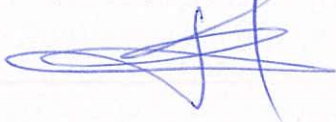
Le travail reprendra à compter du mercredi 9 avril 2014, aux horaires stipulés dans les plannings individuels des conducteurs.

Fait à Fort de France, Le 7 Avril 2014

Monsieur COUROBLE Jérémie
Délégué Syndical FORCE OUVRIERE



En présence de
Monsieur VILET Lionel
Délégué du personnel titulaire(F.O)



Monsieur BOMPART Geoffrey
Délégué du personnel suppléant (F.O)



Monsieur Jean-Luc BONIFACE
Gérant



Monsieur LOUIS-ALEXANDRE Christophe
Délégué du personnel suppléant (F.O)



Monsieur JEAN-BAPTISTE Jacques
Chef de parc Espace Sud



AVENANT AU PROCOTOLE DE FIN DE CONFLIT GREVE DU 6 MARS 2014

Suite à une erreur de frappe, il convient de modifier le paragraphe qui suit de la façon suivante :

Ancien paragraphe :

Cependant, après pourparler avec les différentes parties, le président de l'Espace Sud et son conseil, avec l'accord de l'inspectrice du travail Madame MARTINVALET ont fait deux propositions :

Nouveau paragraphe :

Cependant, après pourparler avec les différentes parties, le président de l'Espace Sud et son conseil, *en présence* de l'inspectrice du travail Madame MARTINVALET ont fait deux propositions :

Fait à Fort de France, Le 8 Avril 2014

Monsieur COUROBLE Jérémie
Délégué Syndical FORCE OUVRIERE



Monsieur Jean-Luc BONIFACE
Gérant



En présence de
Monsieur VILET Lionel
Délégué du personnel titulaire(F.O)



Monsieur LOUIS-ALEXANDRE Christophe
Délégué du personnel suppléant (F.O)



Monsieur BOMPART Geoffrey
Délégué du personnel suppléant (F.O)



Monsieur JEAN-BAPTISTE Jacques
Chef de parc Espace Sud

